

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONTÉ  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 019-211906706-20240724-DE44\_24-DE

Séance du 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Étaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Était absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

**DE44/24 TRANSPORT GYMNASSE AVEC CARS QUERCY CORREZE  
2024/2025**

*Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la  
Commune et la Société « CARS QUERCY CORREZE » pour l'année 2024/2025 concernant :*

- le transport des élèves de Curemonte au gymnase de MEYSSAC pour un prix du service fixé à € 99 T.T.C par voyage, aller et retour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- Les termes de cette convention,
- Le prix des services tels qu'énuméré ci-dessus soit **99 € par voyage aller-retour**,
- **Décide** d'imputer cette dépense à l'article 624 du budget.
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire** pour la signature de ces conventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

  
Nelly GERMANE





Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONTÉ  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 019-211906706-20240724-DE45\_24-DE

Séance du 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Étaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Était absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

**DE45/24 TRANSPORT PISCINE AVEC CARS QUERCY CORREZE 2024/2025**

*Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la Commune et la Société « CARS QUERCY CORREZE » pour l'année 2024/2025 concernant :*

- le transport des élèves de Curemonte à la piscine de MEYSSAC pour un prix du service fixé à € 99 T.T.C par voyage, aller et retour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- Les termes de cette convention,
- Le prix des services tels qu'énuméré ci-dessus soit **99 € par voyage aller-retour**,
- **Décide** d'imputer cette dépense à l'article 624 du budget.
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire** pour la signature de ces conventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,



Nelly GERMANE





Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONT  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/09/2024  
Reçu en préfecture le 04/09/2024  
Publié le 05/09/2024  
ID : 019-211906706-20240724-DE46\_24-DE

Séance du 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Etait absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

**DE46/24 DECISIONS MODIFICATIVES n°6 - BUDGET PRINCIPAL- ACQUISITION  
TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE et REPRISE ANCIEN MATERIEL**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse AS654TBS en 2022 auprès de l'Entreprise MENUÉ CULTURE de BRIVE et ayant pour numéro d'inventaire 2022-001 sur le budget assainissement, dont la valeur d'achat était de 4 140.00 € HT, soit 4 968,00 € TTC.

Ce matériel destiné aux opérations régulières de maintenance des mini stations d'épuration du réseau d'assainissement collectif de Curemonte et pour le reste, au travail de nettoyage paysager de l'ensemble de notre territoire (bourg, chemins etc) n'a pas donné satisfaction du fait de son gabarit et des manœuvres compliquées à exécuter pour pouvoir l'utiliser. Après avis auprès de l'agent technique, Madame le Maire a sollicité des devis pour l'acquisition d'un nouveau matériel ainsi que la reprise de l'ancien.

Madame le Maire présente un devis de MENUÉ CULTURE pour l'acquisition d'une tondeuse-débroussailleuse GRILLO CLIMBER 9.22, matériel plus stable sur les terrains en pente, dont le montant est de 9 152.00 € HT, soit 10 982.40 € TTC. La reprise de l'ancien matériel est négocié à 2 500 € TTC.

Elle souligne aussi que l'Association « Les Clefs de Curemonte » ne peut plus procéder aux entretiens de chemins ruraux tels qu'elle le faisait et qu'il convient désormais à l'Agent technique de se doter d'un matériel performant pour lui faciliter le travail supplémentaire qui va lui incomber.

Elle rappelle également aux élus que le conseil municipal avait émis un avis favorable pour transférer la compétence de l'assainissement collectif au Syndicat mixte BELLOVIC au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que l'acquisition d'un tel matériel se doit d'être pris en charge par le budget principal avec une participation du budget assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ le devis de l'entreprise MENUÉ CULTURE pour une tondeuse débroussailleuse GRILLO CLIMBER 9.2 d'un montant de 9 152,00 HT soit 10 982.40 € TTC.**

- **ACCEPTTE** la reprise de l'ancien matériel tond  
**MOTOR/AS65AT BS** par l'entreprise **MENUE CULTURE**  
**TTC.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce devis et à procé  
l'ancien matériel ayant le numéro d'inventaire **2022-001** sur le budget assainissement, dès  
qu'il sera récupéré par l'entreprise **MENUE CULTURE** et en conséquences à réaliser les  
opérations budgétaires nécessaires,
- **ACCEPTTE** que le budget assainissement contribue à la participation de cet achat dont le  
taux est fixé à hauteur de **80%** du coût **TTC** du matériel soit **8 785.92 €.**
- **DECIDE** que cette participation sera imputée à l'article **1328,**
- **DECIDE** de procéder au virement de crédits suivant sur le **BUDGET PRINCIPAL :**

Envoyé en préfecture le 04/09/2024  
Reçu en préfecture le 04/09/2024  
Publié le 05/09/2024  
ID : 019-211906706-20240724-DE46\_24-DE

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article <b>615221</b> Entretien des bâtiments	- 2 197 €		
Article <b>023</b> Virement à la section d'investissement	+ 2 197 €		

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article <b>2158</b> Matériel et outillages techniques	10 983 €	Article <b>1328</b> Subvention exceptionnelle	8 786€
		Article <b>021</b> Virement de la section de fonctionnement	2 197 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,



Nelly GERMANE



Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONT  
DELIBERATION DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 04/09/2024  
Reçu en préfecture le 04/09/2024  
Publié le 04/09/2024  
ID : 019-211906706-20240724-DE47\_24-DE

Séance du 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Etait absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

**DE47/24 DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT - Participation au Budget Principal pour l'acquisition d'une TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE -**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération DE46-24 en date du 24 juillet 2024 concernant l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse **GRILLO CLIMBER 9.2** imputée au budget principal de la commune.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'usage de ce matériel est, pour une bonne partie, destiné à l'entretien des mini-stations d'épuration pour l'assainissement collectif ainsi que celui du cimetière, du bourg, des parkings, et des chemins communaux et ruraux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la participation du Budget Assainissement pour l'acquisition de la tondeuse-débroussailleuse **GRILLO CLIMBER 9.2** acquise selon la délibération DE46-24 pour un montant de 10 983€ TTC à hauteur de 80% du montant total soit 8 786€.
- **DECIDE** que cette participation sera imputée à l'article 6742 (subvention exceptionnelle d'équipement),
- **DECIDE** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget assainissement :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article <b>6742</b> Subvention exceptionnelle	8 786 €		
Article <b>6156</b> Virement à section d'investissement	- 8 786 €		

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE





Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

COMMUNE DE CUREMONTÉ  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 019-211906706-20240724-DE48\_24-DE

Séance du 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Etait absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

**DE48/2024 OBJET : TARIFS 2025 : LOCATION GITE et CONVENTION DE MANDAT DE GESTION AVEC GITES DE France CORREZE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de proposer des prix de location concernant le gîte communal pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** de reconduire les tarifs de 2024, soit :

	2025	2025
<b>BASSE SAISON</b>	01/01 au 12/04 20/09 au 25/10 08/11 au 20/12	<b>180 € / semaine</b>
<b>MOYENNE SAISON et VACANCES SCOLAIRES</b>	19/04 au 28/06 06/09 au 27/09 18/10 au 08/11	<b>225 € / semaine</b>
<b>HAUTE SAISON</b>	21/06 au 12/07 30/08 au 06/09	<b>360 € / semaine</b>
<b>TRES HAUTE SAISON</b>	05/07 au 30/08	<b>370 € / semaine</b>
<b>WEEK-END</b>	2 NUITS	<b>90 €</b>
	3 NUITS	<b>120 €</b>

- MONTANT DE LA CAUTION : 155 €
- Si ménage non réalisé : 40 €
- Forfait chauffage : 7€/jour d'octobre à fin avril

**Le conseil municipal**

- **Accepte** la convention de mandat avec **GITES ET VACANCES pour 2025** ainsi que le montant de la cotisation pour la somme de **243.04 €** et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE





Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 019-211906706-20240724-DE49\_24-DE

COMMUNE DE CUREMONTE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUILLET 2024

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Absentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 Juillet 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE

Etait absente : - Mme Bernadette GIRONDE (procuration à Mme GERMANE)

*Madame Véronique PREZAT est nommée secrétaire de séance*

DE49/2024 OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS NON MENAGERS 2024

Madame le Maire rappelle la délibération n° 37/2023 du 19 juin 2023 relative à la mise en place d'une redevance spéciale incitative communale concernant notamment les déchets provenant des mairies, salles des fêtes, ateliers municipaux, écoles, casernes etc... collectés sur le territoire du SIRTOM de la Région de BRIVE.

Une convention avait été signée avec cette entité qui propose de modifier par avenant pour 2024, les tarifs comme suit :

**Ordures Ménagères : 0,03735 € / Litre Collecte Sélective : 0,01867 € / Litre  
Collecte Bio-Déchets : 0,01867 € / Litre**

Pour les producteurs qui utilisent les sacs biodéchets, les tarifs sont les suivants :

**Sacs krafts 10L** : 0,069 € le sac, 50 sacs par parquet.

**Sacs bio 12L** : 0,030 le sac, 30 sacs par rouleau

**Sacs fermentescibles 60L** : 0,188 € le sac, 20 sacs par rouleau.

**Sacs fermentescibles 110L** : 0,258 € le sac, 20 sacs par rouleau.

**Housse bio 120L** : 0,264 € le sac, 10 sacs par rouleau.

**Housse bio 140L** : 0,284 € le sac, 10 sacs par rouleau.

**Housse kraft 360L** : 2,016 € le sac, 25 sacs par paquet.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'UNANIMITE:

- **ACCEPTENT l'Avenant proposé pour les tarifs 2024 tel que présentés ci-dessus,**
- **DONNENT** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer cet avenant, et effectuer les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

  
Nelly GERMANE.



